

Département du CANTAL
Canton de NEUVEGLISE sur TRUYERE
Commune de VAL D'ARCOMIE

ARRETE n°30-2023

portant permission de voirie et réglementation temporaire de la circulation et de stationnement
(secteurs Fontblave, La Foulière, La Glève, La Prade, Le Chauvel, Le Vialard, Les Angles et Lespinas)
durant la période du 29/05/2023 au 17/06/2023.

Le Maire de la Commune de VAL D'ARCOMIE,

- Vu le Code de la route
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1
- Vu le Règlement de la Voirie Départementale du 28 avril 1995.
- Vu le Code Général des Collectivités territoriales.
- Vu le code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié
- Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8ème partie - Signalisation temporaire, modifié
- Vu la demande en date du 18/05/2023 de l'Entreprise CONSTRUCTEL Constructions et Télécommunications domiciliée Parc d'activités des Chênes Route de Tramoyes 01700 LES ECHETS (MIRIBEL) pour effectuer par chantier mobile les travaux de remplacement de poteaux à l'identique sur le territoire de VAL D'ARCOMIE (secteurs Fontblave, La Foulière, La Glève, La Prade, Le Chauvel, Le Vialard, Les Angles et Lespinas) du 29/05/2023 au 17/06/2023 ; travaux mandatés par ORANGE (France Télécom)

Considérant que pour réaliser les travaux de remplacement de poteaux télécom et que pour assurer la sécurité du personnel de chantier, des riverains et des usagers de la route, il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement sur le domaine public,

ARRETE

Article 1 : L'Entreprise CONSTRUCTEL Constructions et Télécommunications domiciliée Parc d'activités des Chênes Route de Tramoyes 01700 LES ECHETS (MIRIBEL) est autorisée à effectuer par chantier mobile les travaux de remplacement de poteaux à l'identique sur le territoire de VAL D'ARCOMIE (secteurs Fontblave, La Foulière, La Glève, La Prade, Le Chauvel, Le Vialard, Les Angles et Lespinas) du 29/05/2023 au 17/06/2023 ; travaux mandatés par ORANGE (France Télécom).

Article 2 : Afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel de chantier, il est nécessaire de régler la circulation et d'interdire le stationnement de véhicules légers et poids lourds sur une partie du domaine public à l'emplacement des travaux (plan ci-joint).

- Interdiction de doubler
 - Limitation de vitesse à 30 km/h
 - Exploitation du trafic par demi-chaussée avec alternat géré soit manuellement par piquets K10, soit par panneaux, soit par feu spécial AK5+3R2
 - Interdiction de stationnement sur une partie de la chaussée au lieu des travaux
- il pourra être procédé à des interruptions de circulation durant des périodes n'excédant pas 2 minutes, après chaque interruption, la totalité des véhicules en attente dans les deux sens devra être évacuée avant de procéder à une nouvelle interruption.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place et entretenue par les soins de l'Entreprise CONSTRUCTEL Constructions et Télécommunications, chargée des travaux afin de maintenir la circulation piétonne et de tout véhicule à moteur

Article 4 : L'Entreprise CONSTRUCTEL Constructions et Télécommunications devra veiller à la remise en état de la voirie communale résultant de son intervention.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie
- L'Entreprise CONSTRUCTEL Constructions et Télécommunications domiciliée Parc d'activités des Chênes Route de Tramoyes 01700 LES ECHETS (MIRIBEL) chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- M le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours

Fait à Val d'Arcomie, le 26 Mai 2023

Le Maire

Romuald RIVIERE



